

Pensez votre installation...

En plus de respecter les règles d'urbanisme propres à chaque parc d'activités, quelques aménagements ou installations peuvent vous permettre de faire des économies ; n'hésitez pas à les intégrer lors de votre construction, rénovation ou extension !

Quelques exemples :

- Améliorer l'intégration paysagère du bâtiment au sein du parc
- Implanter le bâtiment selon un axe Est-Ouest,
- Privilégier la lumière naturelle et prévoir des stores
- Prévoir une borne de recharge de véhicules électriques
- Capturer l'eau de pluie pour arroser les espaces verts ou pour alimenter l'eau des sanitaires
- Mettre en place des noues paysagères, limiter l'imperméabilisation en favorisant des matériaux poreux

Pour vous accompagner :

CC des Terres du Val de Loire
Service Développement Economique
02.38.45.19.46
economie@ccterresduvalde Loire.fr

Pour aller plus loin :

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

22 Rue d'Alsace Lorraine 45000 ORLEANS

ARBOCENTRE

2163 Avenue de la Pomme de Pin
CS 40 0001 ARDON
02.38.41.80.00

Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) du Loiret

36 Quai du Châtelet 45000 ORLEANS
02.38.54.13.98

ESPACE INFO ENERGIE

1 bis Rue Saint Euverte 45000 ORLEANS
02.38.62.47.07

ENVIROBAT Centre

28 Rue du Faubourg de Bourgogne
45000 ORLEANS
02.38.51.29.72

Terres du Val de Loire

Livret d'accueil des entreprises



Située en Région Centre-Val de Loire, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire se situe à cheval entre le Loiret et le Loir-et-Cher, aux portes de l'agglomération Orléanaise et à proximité de l'agglomération de Blois.

Bénéficiant d'une sortie d'autoroute de l'A10 à Meung-sur-Loire, le territoire bénéficie également de l'A71 et A19 à proximité.



Une offre foncière adaptée

Situés stratégiquement près des axes routiers et autoroutiers, les 13 parcs d'activités de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire offrent des possibilités d'accueil pour les entreprises artisanales, commerciales, industrielles, logistiques et de services.



Parcs d'activités	Commune	Dominantes
Synergie-Val de Loire	Meung/Loire, Baule	Industrielle et logistique
Les Portes de Tavers	Tavers	Commerciale
Actiloire	Beaugency	Industrielle
Les Pierrelets	Chaingy	Artisanale, industrielle
Les Sablons	Meung-sur-Loire	Artisanale, industrielle
La Métairie	Dry	Artisanale, industrielle
Les Bredanes	Baule	Artisanale, industrielle
La Salle	Cléry-saint-André	Commerciale, artisanale
Les Varigoins	Saint-Ay	Artisanale, industrielle
Les Chantaupiaux	Epieds-en-Beauce	Artisanale, industrielle
Les Gardoirs	Lailly-en-Val	Artisanale, industrielle
Les Tournesols	Beauce-la-Romaine	Artisanale, industrielle
	Binas	Artisanale, industrielle

Le service Développement Economique de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire vous accompagne pas à pas dans vos démarches, afin de faciliter votre installation sur le territoire.

Bénéficiant de paysages et patrimoines reconnus (Val de Loire, Châteaux, Beauce), la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire demande aux entreprises de préserver le cadre de vie.

Tous concernés par une démarche de développement durable

Soucieux de préserver notre territoire et de demeurer attractif, il est demandé aux entreprises de s'engager à adopter des gestes et/ou bonnes pratiques autour de quatre thématiques : l'énergie, la biodiversité/l'eau, les déplacements et les services.

Quelques exemples :

L'énergie

- Eteindre l'enseigne lumineuse à minima entre 1h et 6h du matin
- Privilégier un éclairage moins énergivore (LED) et programmer les installations extérieures
- Sensibiliser les salariés aux gestes de diminution des consommations énergétiques...

La biodiversité / l'eau

- Equiper les robinets de réducteurs de débit
- Effectuer un relevé régulier des compteurs d'eau pour détecter les fuites
- Limiter voire supprimer l'usage de produits phytosanitaires
- Développer l'éco-pâturage et semer une prairie fleurie

Les déplacements

- Promouvoir le covoiturage et faciliter sa mise en œuvre (aménagement des horaires...)
- Proposer des infrastructures pour faciliter les modes doux (garage vélo, douches...)
- Se former ou faire former ses salariés à l'écoconduite

Les services

- Ouvrir les services pouvant bénéficier aux entreprises voisines (restaurant d'entreprises...)